

PJ51 – Origine géographique des déchets



INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

CENTRE DE DEPOLLUTION ET DE BROYAGE DE VHU

À Koungou (97)

REFERENCE : 2024-01-DDAE-04

PJ51 – ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DECHETS

Ce dossier a été réalisé par le bureau d'études :



GAIA CONSEILS

Adresse : 14j rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
Tél : 06 71 08 30 68
Site internet : <https://www.gaia-conseils.fr/>

Personnel ayant participé à l'étude :

Personnel de GAIA CONSEILS	Qualification	Domaine d'intervention
PLUCHE Amaury	Ingénieur ICPE	Rédaction du Dossier

Pour le compte de :



**CER – CAZA ENVIRONNEMENT ET RECYCLAGE
MAYOTTE**

Adresse : 7, Rue des Faf
97615 PAMANDZI

Tél : 06 39 69 03 38

1. NATURE DES DECHETS ADMIS

Les déchets actuellement admis sur site sont :

- Les déchets non-dangereux de type :
 - Métaux ou alliages de métaux (Rubrique ICPE 2713).
- Les déchets dangereux de type :
 - Véhicules Hors d'Usage (VHU) accidentés, à dépollués (2712-1).

Exceptionnellement, en réponse au cyclone Chido ayant frappé l'île en 2024, Caza Environnement et Recyclage accepte des **déchets issus de catastrophes naturelles** tels que des tôles ou des épaves pour stockage et traitement au titre de l'urgence (déclaration 2719 pour rubriques 2712-2 et 2712-3).

Ainsi les BPHU (Bateaux de Plaisance Hors d'Usage) et autres véhicules maritimes s'ajoutent à la liste d'éléments acceptés sur site.

2. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DECHETS

Les déchets acceptés sur le site proviennent de l'ensemble du territoire de l'île de Mayotte (976) et de ses communes.